

Faut-il répartir les richesses du monde ? Qu'en pense la gauche ?

Martin Leblanc, *Université du Québec à Trois-Rivières*

Nous le savons, notre monde est rempli d'importantes inégalités. Prenant conscience de cette réalité, plusieurs penseurs en philosophie politique ont proposé différentes théories susceptibles de justifier un transfert de richesses des pays riches aux pays moins riches. De manière générale, mis à part certains libertariens qui défendent un libéralisme du laissez-faire, tous s'entendent au moins pour dire que les pays riches ont un certain devoir d'humanité. Ce devoir impliquerait, du moins dans notre monde non-idéal, un envoi relativement important de richesses vers les pays pauvres. L'intention de cette redistribution serait de permettre à tous, indépendamment de leur société d'origine, de rencontrer un certain « bien-être minimum » acceptable. Ce bien-être minimum inclurait, par exemple, un accès à l'eau, à la nourriture, à un habitat décent et à des soins de santé de base. La question qui se pose maintenant est la suivante : la justice comme équité exige-t-elle une redistribution substantielle des richesses mondiales qui irait au-delà de ce devoir de bienveillance ? Qu'en pense la gauche ?

D'un côté, pour certains penseurs (appelons-les « nationalistes »), notre devoir de redistribution des richesses au niveau international se limite à l'intervention humanitaire. En effet, selon John Rawls et David Miller, des philosophes pourtant associés à la gauche progressiste, l'idéal de la justice distributive ne s'opère qu'à l'intérieur d'un pays. Théoriquement, dans un monde idéal, il n'y aurait aucune raison éthique pour procéder à une redistribution internationale des richesses. D'un autre côté, pour d'autres penseurs (appelons-les « globalistes »), notre devoir de redistribution ne se limite aucunement à l'intervention humanitaire. Selon Thomas Pogge et Charles Beitz par exemple, les principes de justice distributive s'appliquent à l'échelle du globe. Ils soutiennent essentiellement que nos obligations en matière de justice sociale n'impliquent aucune distinction éthique *a priori* entre citoyens et étrangers, entre

justice nationale et justice *globale*. Dans ce court texte, j'ai l'intention de me ranger dans le camp des globalistes. Selon moi, les arguments nationalistes ne permettent pas de rejeter l'idéal d'une justice globale. À mon avis, d'un point de vue éthique, la gauche doit dépasser, du moins en partie, la dichotomie entre justice nationale et justice internationale. Cette proposition m'apparaît beaucoup plus progressiste.

J'aimerais d'abord passer en revue les principaux arguments que font valoir les nationalistes pour justifier leur position. Ensuite, j'avancerai certaines critiques. À partir de ces dernières, je pense être en mesure de démontrer que, d'un point de vue normatif, rien ne nous empêche d'étendre certains principes de justice distributive à l'échelle du globe.

Les arguments nationalistes

1. Les nationalistes présentent généralement un argument « psychologique » pour faire valoir leurs positions. En terme simple, cet argument revient à dire qu'il serait trop exigeant pour les gens de procéder à une redistribution internationale des richesses. En effet, d'après eux, la psychologie morale impose certaines limites aux visées globalistes. Rawls, par exemple, défend clairement cette idée dans *The Law of Peoples* (1999)¹.

Suivant Rawls, il serait ainsi difficilement imaginable que les individus puissent se sentir véritablement concernés par la justice au niveau mondial. Pour que les gens puissent développer un tel souci, Rawls soutient qu'il doit nécessairement y avoir une certaine affinité entre les gens. Or selon Rawls, il serait difficilement concevable que se développe une telle affinité à l'échelle planétaire.

Cette façon de voir rejoint celle de Miller. Selon lui, pour que nous puissions parler de discrimination ou d'injustice, il doit y avoir *conscience* d'appartenir à un groupe. Il soutient qu'une communauté qui supporte les principes de justice égalitaire doit avoir au moins les trois composantes suivantes. Premièrement, les membres doivent partager une identité commune. Deuxièmement, ils doivent partager un *ethos* commun. Troisièmement, il doit y avoir une structure institutionnelle qui agit au nom de la communauté². Or, nous dit Miller,

force est de constater, il n'y a pas actuellement un tel esprit communautaire au niveau mondial. Donc, d'ici à ce qu'une telle communauté apparaisse (si jamais elle vient à apparaître), nous ne pourrions pas condamner les inégalités mondiales de la même manière que les inégalités entre citoyens appartenant à une même communauté sont condamnées.

2. Un autre argument soutenu par les nationalistes est le suivant : les problèmes liés aux inégalités sont essentiellement internes. L'effet des contingences internationales sur les économies nationales ne serait pas déterminant. En ce sens, il serait difficilement justifiable de procéder à une répartition internationale des richesses. C'est du moins l'idée que défend Rawls. Selon lui, si certaines sociétés sont moins riches que d'autres, ce n'est pas en raison d'une mauvaise redistribution internationale. Bien au contraire, d'après lui, le succès (ou l'insuccès) économique des nations dépend bien plutôt de leur tradition politique et culturelle, de leurs connaissances et de leurs ressources humaines, et de leur capacité d'organisation économique et politique. Les difficultés économiques dépendraient essentiellement des traditions culturelles, religieuses et philosophiques qui sous-tendent les institutions nationales. Les grands maux sociaux dans les sociétés pauvres seraient le résultat d'une mauvaise gestion interne par des pouvoirs oppresseurs et des élites corrompues. De ce point de vue, redistribuer les richesses ne réglerait aucun problème.

Miller entretient une thèse complémentaire dans son livre *On Nationality* (1995). Il appelle à un respect de « l'autonomie des autres nations ». Ce respect impliquerait que nous devons reconnaître que c'est aux nations que revient la responsabilité des décisions en matière de justice sociale³. Ainsi, la responsabilité première pour la satisfaction des besoins humains incomberait à l'État et c'est uniquement dans cet espace national que s'exercerait la redistribution des richesses.

Critiques des arguments nationalistes

1. De prime abord, je pense que l'argument « psychologique » ne tient pas. Certes, il est vrai, les gens estiment qu'ils n'ont pas les mêmes obligations envers leur communauté qu'envers les étrangers, et c'est sans doute correct ainsi. Mais cette idée est-elle incompatible avec la thèse selon laquelle nous avons tout de même des devoirs envers les individus qui appartiennent à d'autres nations ? Je ne pense pas. À mon sens, la revendication globaliste qui soutient que les individus ont des devoirs envers tous n'est pas incompatible avec la revendication nationaliste qui soutient que les individus ont des devoirs spéciaux envers les membres de leur nation. Et dans le même ordre d'idées, il n'y aurait aucune raison de douter *a priori* que la conscience politique des individus doive nécessairement se limiter au cadre national. Incontestablement, il n'y a rien qui puisse nous empêcher de croire qu'au fil du temps, les gens en viennent à se forger une identité « supranationale » ou « cosmopolite ». (C'est d'ailleurs peut-être déjà fait.) Suivant cela, l'argument psychologique, qui nous présente ni plus ni moins qu'une nature humaine fixe et interchangeable, démontrerait plutôt un manque de vision de la part de Rawls, qu'un véritable souci de réalisme.

En quoi une identité revêtue par les individus en tant que citoyens d'États multiculturels et multinationaux, par exemple, ne pourrait-elle pas s'étendre à un niveau supranational ? Et de toute manière, comme le rappelle Daniel Weinstock, « l'État-nation moderne constitue déjà un espace trop confus et divers pour que le sentiment national surpasse naturellement tous les autres liens et harmonise la participation à la société civile et la perspective du bien commun⁴. » On a qu'à se référer à l'histoire pour constater qu'il n'y a rien d'impossible dans le projet de former une identité qui va au-delà de l'espace national. Les identités individuelles ont su se modeler, au fil du temps, à des espaces de plus en plus vastes et de plus en plus abstraits. En quoi le passage d'une conscience nationale à une conscience supranationale serait-il impossible ? Rawls et Miller, tout comme les autres nationalistes, en restant plutôt silencieux à propos de cette question, s'enferment à mon avis dans un statut quo peu souhaitable. À mon sens, d'un point de vue éthique, nous

devons encourager les gens à dépasser, du moins en partie, la dichotomie entre justice nationale et justice internationale. Cette proposition, en plus d'être davantage respectueuse des valeurs libérales d'égalité entre les êtres humains, m'apparaît beaucoup plus progressiste.

2. Ensuite, je pense qu'il faut aussi rejeter le deuxième argument nationaliste. Bien entendu, la « culture politique nationale » influence grandement la réalité économique d'un pays. Il est facile d'accepter cette idée. Mais peut-on pour autant conclure que la réalité internationale n'influence aucunement les politiques internes de certains pays ? Notamment en raison de ce qui est devenu commun d'appeler « la mondialisation économique », il m'apparaît difficile de répondre à cette question par l'affirmative. Bien au contraire, tout nous porte à présumer aujourd'hui que les « conditions économiques défavorables » auxquelles font face certains pays ne tirent pas uniquement leurs causes d'activités domestiques. Il faut le réaliser, l'engagement des différentes sociétés dans l'ordre mondial économique influence grandement les politiques sociales, financières et économiques de celles-ci. C'est ce que fait valoir Pogge : « we coexist within a single global economic order that has strong tendency to perpetuate and even to aggravate global economic inequality⁵. » Par conséquent, la thèse selon laquelle les problèmes liés aux inégalités sont essentiellement internes m'apparaît fallacieuse. Parler d'une « coresponsabilité⁶ » me semblerait plus honnête.

Perspectives globalistes

Je n'ai fait que rejeter certains arguments de type nationaliste. Je pense avoir démontré que ces arguments ne permettent pas de rejeter les perspectives globalistes à propos de la justice distributive au niveau international. Avant de terminer, j'aimerais proposer certaines pistes d'argumentations susceptibles de justifier une répartition substantielle des richesses mondiales.

1. L'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme stipule que « *Tous les êtres humains naissent libres et*

égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns avec les autres dans un esprit de fraternité. » À mon avis, à moins qu'il ne soit qu'un vœu pieux sans aucune force de loi, cet article nous contraint à considérer les besoins des étrangers comme nos propres besoins. Ainsi, sur la base des droits humains, il me semble que nous devons étendre les principes de justice distributive à l'échelle de la planète.

On pourrait me répondre que l'article premier de la Déclaration ne fait pas consensus entre toutes les cultures. Certains peuples (appelons-les « hiérarchiques ») n'accepteraient pas cette manière de voir les choses. Vu cela, il serait intolérant envers ces pays d'universaliser les principes de justice distributive. Je réponds que ce contre-argument témoigne davantage d'une volonté de ne rien faire que d'un véritable souci de tolérance. Dans le cas qui nous concerne, je pense qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à ce « souci de tolérance » ou à ces soi-disant « considérations pluralistes ». Il faut bien réaliser, malgré le pluralisme des valeurs, qu'il n'y a aucun pays qui refuserait une aide économique substantielle, et ce, même si on y joint certaines « clauses minimales d'utilisations ».

2. L'argument du contrat peu aussi aider à justifier une répartition des richesses mondiales. L'idée du contrat est assez simple. Il s'agit d'imaginer une assemblée hypothétique où tous les gens, peu important leurs sociétés d'appartenance, seraient inclus. Selon Beitz et Pogge, dans cette « position originelle globale », tous les gens s'entendraient pour inclure dans le contrat hypothétique un principe de distribution des richesses⁷. Cette thèse cosmopolite est aussi présente chez David Held. En partant de la question fondamentale « sur quoi s'accorderaient des personnes libres et égales », il soutient dans *Democracy and the Global Order* qu'ils en arriveraient effectivement à s'entendre sur certains principes de répartition⁸. Selon moi, cette manière de concevoir le contrat aurait cet avantage vis-à-vis la tradition de ne pas piper les dés en faveur d'une « justice à deux niveaux ».

Conclusion

J'ai essayé de démontrer que les arguments nationalistes contre la redistribution internationale des richesses ne tiennent pas. Selon moi, d'un point de vue éthique, il n'y a aucune raison de limiter les principes de justice distributive à l'espace national. À mon sens, il faut répartir les richesses mondiales sur la base des mêmes principes qui sont utilisés pour justifier la répartition au niveau domestique. Certes, il est normal (voire essentiel) d'entretenir des devoirs « spéciaux » envers nos compatriotes. Mais je ne vois tout simplement pas en quoi ces devoirs spéciaux excluraient certains devoirs envers les étrangers. Je ne vois pas non plus pourquoi ces devoirs seraient limités à une aide humanitaire. Pour justifier cette limitation, les nationalistes parlent d'une responsabilité interne des États vis-à-vis leur situation économique. Or force est d'admettre que cette idée contraste avec la réalité économique mondiale d'aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire d'être économiste pour constater qu'il y a aujourd'hui intégration des marchés et qu'il y a de puissants acteurs non étatiques qui influencent les finances étatiques. Il faut bien l'admettre, les États ne sont pas les seuls responsables de leur « condition économique défavorable ». Par conséquent, je ne vois plus très bien pourquoi l'argument de la responsabilité interne tiendrait encore la route. Ainsi, à la question « faut-il répartir les richesses du monde ? », je pense que nous n'avons pas d'autre choix que de répondre par l'affirmative, et ce, sur la base des mêmes raisons qui nous permettent de justifier une répartition des richesses entre les citoyens appartenant à un même État.

1. Rawls écrit : « Here I draw a psychological principle that social learning of moral attitudes supporting political institutions works most effectively through society-wide shared institutions and practices. [...] In a realistic utopia this psychological principle sets limits to what can sensibly be proposed as the content of the Law of Peoples. » John Rawls, *Law of Peoples*, Cambridge et Londres, Harvard University Press, 1999, p. 112, note 44.

2. Voir David Miller, « Justice and Global Inequality », dans *Inequality, Globalization and Politics*, dirigé par Andrew Hurrell et Ngaire Woods, Oxford University Press, 1999, p. 190.
3. « [Which] involves treating them as responsible for decision they make about resource use ». David Miller, *On Nationality*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 108.
4. Daniel Weinstock, « Démocratie et citoyenneté transnationales : perspectives d'avenir », dans *Mondialisation : perspectives philosophiques*, sous la direction de Pierre-Yves Bonin, L'Harmattan/Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 201.
5. Thomas Pogge, « Priorities of Global Justice », dans *Metaphilosophy*, vol. 32, nos 1/2, janvier 2001, p. 15.
6. Andrew Hurrell soutient cette idée dans *ibid.*, p. 48.
7. Voir Charles Beitz, *Political Theory and International Relations* avec une nouvelle postface, Princeton, Princeton University Press, 1999 ; Thomas Pogge, « An Egalitarian Law of Peoples », dans *Philosophy and Public Affairs*, vol. 23, no 3, 1994, pp. 195-224.
8. Voir David Held, *Democracy and the global Order : from the Modern State to Cosmopolitan Governance*, Cambridge, Polity Press, 1995, pp. 161-162.